



Construction nouvelle sur la voirie rend inutilisables les ventilations de notre mur pignon privatif

Par **Daisy Bell**, le 17/01/2020 à 02:29

Bonjour,

Nous avons un espace de la voirie de 5m x 3m séparant deux immeubles alignés sur le même trottoir dont les murs pignons privatifs forment l'angle droit de chaque côté. Des ventilations statiques par paire sont présentes du rez-de-chaussée jusqu'en haut sur ces murs d'angle privatifs. La mairie monte une vitrine d'exposition sur un étage, fermée de chaque côté par nos murs respectifs (elle ne construit pas ses propres murs adjacents aux nôtres) et rend inutilisables nos ventilations qui sont intégrées dans la structure. Nous sommes en ville manifestement. En a-t-elle le droit ? Merci.